

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 28 juin 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 28 juin 2016, à 18 h 30, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil, William Martinez, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Line Allard, directrice générale adjointe et greffière.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, conformément à la loi.

Le conseiller Pascal Pilon est absent.

L'ouverture de la séance extraordinaire est ouverte à 18 h 30 par le maire Jean-Yves Poirier.

2016-06-197

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour pour la séance extraordinaire du 28 juin 2016.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 juin 2016 tel que rédigé :

1. Ressources humaines – restructuration (diverses résolutions)
2. Signature de l'Entente numéro 3 entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe – CSN
3. Radiation d'une créance irrécouvrable
4. Mandat à un architecte-paysagiste pour le projet d'aménagement du sentier piétonnier et du Parc de la Nouvelle-Longueuil
5. Mandat à un architecte-paysagiste pour le projet d'aménagement du chemin de la Cité-des-Jeunes
6. Mandat à une firme d'évaluateur pour l'évaluation du 1202, chemin de l'Église (lots 3 765 098 et 3 766 309)
7. Mandat à un laboratoire pour l'analyse de sol au 1202, chemin de l'Église (lots 3 765 098 et 3 766 309)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-06-198

RESSOURCES HUMAINES – PLAN DE RÉORGANISATION ET NOUVEL ORGANIGRAMME

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Polycarpe de revoir l'organigramme de l'administration municipale, tenant compte des recommandations de la direction générale;

CONSIDÉRANT le plan de réorganisation et le nouvel organigramme effectué par la direction générale,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

DE RETENIR ET D'APPROUVER les recommandations du plan de réorganisation et le nouvel organigramme de l'administration municipale de la Municipalité de Saint-Polycarpe, tel que déposé;

DE MANDATER la direction générale pour mettre à exécution la réorganisation administrative proposée, et ce, dans son intégralité.

D'AUTORISER le mouvement de personnel comme suit :

- Abolition du poste de directeur des Services urbains
- Abolition du poste de chef d'équipe aux Services urbains
- Création du poste d'inspecteur municipal (classe 7, selon la convention)
- Nomination de Marc Sauvé au poste d'inspecteur municipal (classe 7, échelon 4)
- Création d'un poste de technicien aux Services administratifs (classe 6)
- Abolition du poste de directeur du Centre sportif Soulanges
- Création du poste de directeur des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Nomination de Martin Desrosiers au poste de directeur des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Abolition du poste de coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire
- Création du poste de responsable bibliothèque et vie communautaire (classe 3)
- Nomination de Marie-Pierre Descarts au poste de responsable bibliothèque et vie communautaire (classe 3, échelon 2)
- Nomination de Jennifer Van Ranst Melo au poste d'ajointe au Service des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (classe 4, échelon 4)
- Abolition du poste d'ajointe aux loisirs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-06-199

RESSOURCES HUMAINES – FIN DE CONTRAT DU DIRECTEUR DES SERVICES URBAINS

ATTENDU l'abolition du poste de directeur des Services urbains;

ATTENDU le contrat de travail signé le 22 septembre 2014 entre Claude Gagné et la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

DE METTRE un terme au contrat de travail liant M. Claude Gagné avec la Municipalité de Saint-Polycarpe et de payer les sommes dues en date du 28 juin 2016, le tout tel que stipulé au contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-06-200

RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN BONI AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Conformément à l'article 5.2 du contrat de travail intervenu le 14 octobre 2015 entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et Éric Lachapelle,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 959 \$ à Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier. Cette somme représente le boni prévu à l'article 5.2 du contrat de travail calculé au prorata, soit 180 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-06-201

RESSOURCES HUMAINES – RATIFICATION DU NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET ÉRIC LACHAPELLE

CONSIDÉRANT le plan de réorganisation et le nouvel organigramme déposés à cette séance extraordinaire du conseil,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le nouveau contrat de travail entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, ce contrat prenant effet à compter du 29 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-06-202

RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT le plan de réorganisation et le nouvel organigramme déposés à cette séance extraordinaire du conseil,

il est proposé par le conseiller Jean Legault
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

D'AUGMENTER de 5 000 \$ la rémunération prévue à l'article 5.1 du Contrat de travail intervenu le 9 février 2016 entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et Line Allard, directrice générale adjointe et greffière. Cette résolution est effective à compter du 29 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-06-203

RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN BONI À LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Conformément à l'article 6.3 du contrat de travail intervenu le 11 janvier 2016 entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et Jennifer Van Ranst Melo,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 972 \$ à Jennifer Van Ranst Melo, coordonnatrice au Service des loisirs, de la culture et de la vie

communautaire. Cette somme représente le boni prévu à l'article 6.3 du contrat de travail calculé au prorata, soit 180 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-06-204

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 3 ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE les parties veulent régulariser certaines anomalies à la Convention collective intervenue entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe CSN;

CONSIDÉRANT le dépôt du plan de réorganisation et du nouvel organigramme déposés à cette séance extraordinaire,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la lettre d'entente numéro 3 à intervenir entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-06-205

RADIATION D'UNE CRÉANCE IRRÉCOUVRABLE

Il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE RADIER la créance irrécouvrable contracté au Centre sportif Soulanges au montant de 1 500 \$ par la Ligue des policiers/Marc-André Leblanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-06-206

MANDAT À UN ARCHITECTE-PAYSAGISTE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SENTIER PIÉTONNIER ET DU PARC DE LA NOUVELLE-LONGUEUIL

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

DE MANDATER Chantal Tremblay, architecte-paysager de la firme Ici et là Coop d'aménagement pour la planification de l'aménagement du parc de la Nouvelle-Longueuil et pour la planification d'un sentier d'accès sécuritaire menant au parc-école via le parc de la Nouvelle-Longueuil, le tout conformément à l'offre de services du 13 juin 2016.

D'AUTORISER la dépense et le paiement jusqu'à concurrence de 3 018,10 \$, incluant les taxes applicables, à Chantal Tremblay de la firme Ici & Là Coop d'aménagement par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-62-00999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-06-207

MANDAT À UN ARCHITECTE-PAYSAGISTE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA CITÉ-DES-JEUNES

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

DE MANDATER Chantal Tremblay, architecte-paysager de la firme Ici et là Coop d'aménagement pour la planification de l'aménagement du chemin de la Cité-des-Jeunes, le tout conformément à l'offre de services du 13 juin 2016.

D'AUTORISER la dépense et le paiement jusqu'à concurrence de 1 534,92 \$, incluant les taxes applicables, à Chantal Tremblay de la firme Ici & Là Coop d'aménagement par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-62-00999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-06-208

MANDAT À UNE FIRME D'ÉVALUATEUR POUR L'ÉVALUATION DU 1202, CHEMIN DE L'ÉGLISE (LOTS 3 765 098 ET 3 766 309)

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Paris Ladouceur & Associés inc. pour la réalisation de l'évaluation du 1202, chemin de l'Église (lots 3 765 098 et 3 766 309).

D'AUTORISER la dépense et le paiement jusqu'à concurrence de 4 599 \$, incluant les taxes applicables, à la firme par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-320-00419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-06-209

MANDAT À UN LABORATOIRE POUR L'ANALYSE DE SOL AU 1202, CHEMIN DE L'ÉGLISE (LOTS 3 765 098 ET 3 766 309)

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Laboratoire GHD pour la réalisation d'une étude de sol au 1202, chemin de l'Église (lots 3 765 098 et 3 766 309).

D'AUTORISER la dépense et le paiement jusqu'à concurrence de 10 000 \$, incluant les taxes applicables, à la firme GHD par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-320-00419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 18 h 55 l'ordre du jour est épuisé,

il est proposé par le conseiller William Martinez
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance extraordinaire du 28 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Le maire,

Éric Lachapelle

Jean-Yves Poirier